

Lignes directrices pour la nomination des nouveaux administrateurs

1. Introduction et raison d'être

La *Loi sur Vestcor* (la *Loi*) prévoit ce qui suit au sujet de la composition du conseil d'administration de Vestcor Inc.¹ (le conseil) :

Conseil d'administration

La gestion et le contrôle de Vestcor Inc. sont dévolus au conseil d'administration, lequel peut, sous réserve de la présente *Loi*, des règlements administratifs et de toute entente conclue entre les membres, exercer tous les pouvoirs de Vestcor Inc. (articles 41 & 73).

Une personne qui est administratrice de la Société Vestcor n'est pas admissible à un poste d'administrateur de Vestcor Inc. (articles 42 & 74).

Le conseil d'administration administre les affaires de Vestcor Inc. selon des critères commerciaux et toutes les décisions et mesures du conseil sont fondées sur des pratiques commerciales saines (articles 43 & 75).

Le conseil d'administration est composé d'un minimum de six administrateurs qui sont nommés par la Société Vestcor (articles 44 & 76).

Durée du mandat des administrateurs

Chaque administrateur exerce sa charge pour un mandat d'une durée maximale de trois ans et peut être nommé de nouveau dans ses fonctions à la discrétion de la Société Vestcor [articles 45(1) & 77(1)].

La Société Vestcor peut destituer un administrateur de Vestcor Inc. [articles 45(2) & 77(2)].

Par dérogation au paragraphe (1) mais sous réserve du paragraphe (2), un administrateur demeure en poste jusqu'à sa démission, sa reconduction ou son remplacement [articles 45(3) & 77(3)].

Les présentes lignes directrices visent à fournir un cadre pour le rôle de Vestcor Inc. en matière de nomination des nouveaux administrateurs. Le cadre comprend également des lignes directrices de consultation avec notre actionnaire la Société Vestcor, afin de s'assurer qu'ils sont correctement informés de l'approche adoptée et qu'ils ont la possibilité de fournir des commentaires ou des réactions conformément aux meilleures pratiques de participation des actionnaires à la nomination des administrateurs.

Tout processus de nomination au conseil de Vestcor Inc. doit viser à favoriser l'intégration d'administrateurs hautement qualifiés et possédant une vaste diversité de connaissances, d'expérience et d'expertise dans les domaines reliés aux principales responsabilités de gouvernance du conseil. En outre, reconnaissant que l'indépendance du conseil est l'un des principaux piliers d'une bonne gouvernance, Vestcor Inc. a élaboré une politique distincte relative à l'indépendance des administrateurs.

¹ Vestcor Inc. a été créée par voie de fusion le 1er janvier 2018 et remplace donc les entités Services Vestcor et Placements Vestcor qui sont référencées dans la *Loi de Vestcor* originale.

2. Le processus de nomination

Le secrétaire du conseil d'administration de Vestcor Inc. prépare et tient à jour un registre des administrateurs, de leurs mandats respectifs, de leurs compétences déclarées et de tout attribut pertinent en termes de diversité. Ces renseignements sont examinés par le comité de gouvernance au moins une fois par an (dans l'idéal, environ 11 ou 12 mois, mais au moins 90 jours avant la fin du mandat des administrateurs).

Le comité de gouvernance détermine le nombre de postes à pourvoir dans un avenir proche ainsi que le moment où ils devront être pourvus, puis il constitue un comité spécial de mise en candidature, composé d'administrateurs dont le mandat ne compte pas parmi ceux qui viennent à expiration, chargé de coordonner la participation de Vestcor Inc. au processus de nomination.

Le comité spécial de mise en candidature sera généralement dirigé par le président du comité de gouvernance de Vestcor Inc. Toutefois, dans les cas où le mandat du président du comité de gouvernance fait partie des postes à pourvoir, le président du conseil nommera un administrateur chargé de diriger le processus de nomination.

Le comité de gouvernance examine les rôles et responsabilités des membres du conseil, y compris les critères de sélection privilégiés pour les administrateurs (annexe A de ces lignes directrices) par rapport au conseil.

Le comité de gouvernance évalue la composition actuelle du conseil et, à l'aide d'une « matrice de compétences » (annexe B), compare les compétences des membres en poste aux critères privilégiés. Cette procédure aide le comité spécial de nomination à déceler des lacunes éventuelles dans les connaissances, l'expertise, l'expérience et la diversité que de nouvelles nominations permettraient de combler. Vestcor Inc. estime qu'un conseil d'administration diversifié, qui répond à ses critères de sélection privilégiés, enrichit le fonctionnement du conseil et entraîne une amélioration de la gouvernance.

Le comité spécial de mise en candidature transmet ces renseignements au conseil et rédige une lettre, destinée aux coprésidents de la Société Vestcor, pour les informer du nombre, du calendrier et des écarts de compétences de postes à pourvoir au conseil. La lettre fournira un avis de la prochaine échéance des mandats, une copie de la matrice de compétences mise à jour et un aperçu du point de vue du comité spécial de mise en candidature concernant le processus. La lettre invitera les coprésidents de la Société Vestcor (ou leur représentant) à fournir toute contribution spécifique par écrit et/ou en personne, y compris les noms et les curriculum vitae des candidats dénommés potentiels à prendre en considération dans le processus du comité spécial de mise en candidature.

Le comité spécial de mise en candidature prépare alors une version préliminaire du profil idéal des candidats et de la stratégie de recrutement qui sera examinée et débattue par le conseil. La version définitive du profil idéal des candidats est utilisée dans le cadre des exigences de la stratégie de recrutement à des fins de publication ou de distribution. Le comité spécial de mise en candidature coordonne avec le conseil d'administration le processus d'examen et de recommandation des personnes candidates et soumet au conseil d'administration de la Société Vestcor une ou des recommandations officielles de nomination finale pour approbation, à condition que la personne candidate ait suivi le processus d'inscription des personnes autorisées en vertu de la réglementation sur les valeurs mobilières.

Une fois approuvée, la personne doit remplir le formulaire 33-109F4 et signer un consentement à la vérification des antécédents judiciaires afin que Vestcor puisse soumettre l'inscription à la FCNB. L'échec de l'inscription met fin à la nomination et une nouvelle candidature doit être recommandée pour approbation.

Le président du conseil ou un administrateur délégué coordonne les avis ou les questions de suivi sur les nominations éventuelles qui doivent être acheminés au conseil d'administration de la Société Vestcor.

3. Diversité des administrateurs

Le processus de nomination et de renouvellement du mandat des administrateurs de Vestcor est fondé sur les principes du mérite, de l'ouverture, de la transparence et de la diversité de nos parties prenantes. Nous croyons que les groupes inclusifs prennent de meilleures décisions et aident à éliminer les préjugés de la prise de décision, à soutenir de meilleurs plans stratégiques globaux et à prendre des décisions stratégiques plus éclairées.

Lors de l'évaluation des candidats aux postes d'administrateur et de la sélection des candidats au conseil d'administration, Vestcor tiendra compte de la diversité des compétences, de l'expérience, du sexe, de l'origine géographique, de l'âge, de la langue et de l'origine ethnique. Vestcor croit également qu'il est de notre responsabilité d'offrir des opportunités aux groupes historiquement sous-représentés et d'encourager les candidats à s'identifier en toute confidentialité comme minorités visibles, personnes avec un handicap, Autochtones, ou personnes 2ELGBTQI+, entre autres.

Annexe A : Rôles et responsabilités et critères de sélection privilégiés des membres du conseil

La nomination et la durée du mandat des membres du conseil sont précisées dans la *Loi sur Vestcor* :

- ▶ Les membres du conseil de Vestcor Inc. occupent leur poste pour un mandat d'au plus trois ans et, à l'expiration, le mandat de la Société Vestcor peut être renouvelé à la discrétion de la Société Vestcor [paragraphe 45(1) et 77(1)].
- ▶ Un administrateur de Vestcor Inc. peut être révoqué par la Société Vestcor [par. 45(2) et 77(2)].
- ▶ Nonobstant le paragraphe (1) de la *Loi*, mais sous réserve du paragraphe (2) de la *Loi*, un administrateur demeure en fonction jusqu'à ce qu'il démissionne, soit nommé de nouveau ou remplacé [par. 45(3) et 77(3)].
- ▶ Le conseil d'administration de Vestcor Inc. fait une recommandation au conseil d'administration de la Société Vestcor pour de nouvelles nominations, des renouvellements de mandat et la destitution, selon le cas, des membres du conseil d'administration de Vestcor Inc. Vestcor Inc. a établi un processus, dans le cadre du mandat du comité de gouvernance, pour rechercher, évaluer et recommander la nomination de nouveaux administrateurs à son conseil d'administration.

Les membres du conseil d'administration doivent s'acquitter de responsabilités juridiques de base précises. Les obligations suivantes sont adoptées par de nombreuses organisations, découlent des exigences de droit des administrateurs de sociétés au Canada et sont attendues des administrateurs de Vestcor Inc. :

- ▶ Devoir de diligence – Les administrateurs sont tenus d'agir avec prudence, en connaissance de cause, en faisant preuve de la diligence et de la compétence dont ferait preuve une personne raisonnablement prudente dans des circonstances comparables.
- ▶ Devoir de loyauté - Les administrateurs sont tenus d'agir avec intégrité et de bonne foi dans l'intérêt de la société (c.-à-d. l'obligation fiduciaire).
- ▶ Obligation de surveillance – Les administrateurs assurent la surveillance de la direction dans la conduite des affaires de la société.

Responsabilité

- ▶ Le conseil d'administration doit ses devoirs à la société. En déterminant comment s'acquitter de ces devoirs, les administrateurs doivent prendre en compte les intérêts de ses actionnaires, clients, membres de régimes et autres parties prenantes. Les administrateurs sont responsables de la performance de Vestcor Inc. par rapport à son objectif corporatif, sa mission et ses objectifs stratégiques, pour le respect de ses valeurs et pour la gestion efficace des ressources financières et humaines.

Autorité

- ▶ Les membres individuels du conseil n'ont aucune autorité individuelle pour approuver les actions de la société, pour diriger la direction ou pour s'exprimer au nom de la société, sauf si cette autorité leur est conférée par le conseil.

Engagement temporel

- ▶ Il y a six réunions régulières du conseil par an, nécessitant normalement une présence en personne à Fredericton. Les documents sont livrés électroniquement environ une semaine à

l'avance et doivent être lus à l'avance, avec des questions et des points de discussion préparés à partager lors des réunions.

- ▶ Une journée de formation annuelle du conseil, une session de planification stratégique et d'autres réunions spéciales ad hoc peuvent également avoir lieu.
- ▶ En général, chaque membre du conseil siège également dans au moins un comité permanent. Les comités se réunissent chacun avant les réunions régulières du conseil et les documents pertinents sont également livrés une semaine avant les réunions.

Rôles et responsabilités

- ▶ Les membres du conseil apportent individuellement leurs vastes connaissances, compétences spécifiques et une perspective inclusive à la tâche du conseil d'une prise de décision informée et collective.
- ▶ Exercer un jugement commercial indépendant et agir dans le meilleur intérêt de la société et des fonds communs de placement offerts par Vestcor à ses clients (plutôt que d'apporter des points de vue individuels).
- ▶ Acquérir et démontrer une connaissance de l'entreprise, de l'industrie de l'investissement et/ou de l'administration des régimes de pension, ainsi que des risques et des opportunités présentés par le paysage mondial et l'environnement économique plus large et ce, à un niveau stratégique.
- ▶ Consacrer suffisamment de temps et être préparé et disponible pour assister aux réunions du conseil, aux sessions éducatives, et servir généralement dans au moins un comité du conseil.
- ▶ Écouter les points de vue des autres, défendre les leurs, identifier les intérêts communs et les alternatives, et être ouvert au compromis pour aider le conseil à prendre ses décisions et soutenir ces décisions une fois prises collectivement.
- ▶ Participer activement aux travaux du conseil tout en maintenant une perspective/orientation stratégique (par opposition à une orientation détaillée/micro) et avec un équilibre entre l'exercice de la surveillance et de la prévoyance. Les responsabilités collectives du conseil d'administration à l'égard de la gouvernance de Vestcor sont décrites dans le mandat du conseil, qui est tenu à jour dans le manuel de gouvernance du conseil d'administration mis à la disposition de tous les administrateurs.
- ▶ Respecter les règlements administratifs, le code de conduite, les conflits d'intérêts et les autres politiques qui s'appliquent au conseil d'administration.
- ▶ Participer à la formation générale et à la formation continue requises pour être un administrateur efficace.
- ▶ Maintenir la confidentialité des informations corporatives et des délibérations du conseil.
- ▶ Avoir la capacité et la volonté de s'inscrire et de maintenir l'inscription auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières.
- ▶ Démontrer de la prudence, de la discrétion et de l'intelligence (exigences en vertu de la *Loi sur les fiduciaires*).

Qualités personnelles des membres du conseil d'administration

- ▶ Un haut niveau de valeurs personnelles et d'éthique
- ▶ Une appréciation à l'égard des considérations de politique publique dans l'environnement dans lequel Vestcor opère
- ▶ Une capacité à communiquer efficacement et à utiliser les formes de communication électronique actuelles
- ▶ Une capacité et volonté de soulever des questions potentiellement controversées de manière à encourager le dialogue
- ▶ Une capacité à être flexible, réactif et disposé à considérer les opinions et les origines diverses

des autres

- ▶ Une démonstration d'une curiosité naturelle et d'un faible égo
- ▶ Un engagement envers le développement personnel
- ▶ Un état d'esprit cohérent avec la création, la croissance et l'amélioration des valeurs

Suppression d'un membre du conseil d'administration

Un administrateur peut être révoqué du conseil par un vote majoritaire recommandant la révocation au conseil de la Société Vestcor, pour avoir tenté d'exercer une autorité qu'il n'a pas, pour ne pas avoir respecté le code de conduite ou d'autres politiques applicables au conseil, ou pour avoir été absent de manière répétée aux réunions régulières du conseil sans préavis et sans raison valable.

Compétences

Les domaines de connaissances, d'expérience et d'expertise suivants devraient être représentés dans les compétences du conseil collectif :

- ▶ Pratiques d'investissement institutionnel
- ▶ Comptabilité financière
- ▶ Aptitude pour les statistiques, les mathématiques et les probabilités
- ▶ Processus de contrôles internes, vérification et gestion de risques
- ▶ Juridique et réglementaire
- ▶ Technologies de l'information / cybersécurité
- ▶ Ressources humaines
- ▶ Fonctionnement du gouvernement et politiques publiques
- ▶ Tendances et meilleures pratiques de gouvernance
- ▶ Expérience en leadership/gestion
- ▶ Gestion des risques d'entreprise
- ▶ Gestion de régimes de retraite : administration/conception/capitalisation
- ▶ Service à la clientèle
- ▶ Communication stratégique, marketing et gestion des marques
- ▶ Planification stratégique

Annexe B : Matrice des compétences - Vestcor Inc.

COMPÉTENCE	Nombre recherché	R1	R2	R3	R4	R5	Nombre actuel
Qualités personnelles							
Un haut niveau de valeurs personnelles et d'éthique							
Appréciation à l'égard des considérations de politique publique dans l'environnement dans lequel Vestcor opère							
Capacité à communiquer efficacement et à utiliser les formes de communication électronique actuelles							
Capacité et volonté de soulever des questions potentiellement controversées de manière à encourager le dialogue							
Capacité à être flexible, réactif et disposé à considérer les opinions et les origines diverses des autres							
Démonstration d'une curiosité naturelle et d'un faible égo							
Engagement envers le développement personnel							
Un état d'esprit cohérent avec la création, la croissance et l'amélioration des valeurs							

Connaissances, expérience ou expertise	Nombre recherché	R1	R2	R3	R4	R5	Nombre actuel
Pratiques d'investissement institutionnel							
Comptabilité financière							
Aptitude pour les statistiques, les mathématiques et les probabilités							
Processus de contrôles internes, vérification et gestion de risques							
Juridique et réglementaire							
Technologies de l'information / cybersécurité							
Ressources humaines							
Fonctionnement du gouvernement et politiques publiques							
Tendances et meilleures pratiques de gouvernance							
Expérience en leadership/gestion							
Gestion des risques d'entreprise							
Gestion de régimes de retraite – Administration/Conception/Capitalisation							
Service à la clientèle							
Communication stratégique, marketing et gestion des marques							
Planification stratégique							
Autres :							
Diversité							